Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2018

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 MAI 2018

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants: 28

Conseillers absents - excusés: Francine VERBRUGGHE

Procurations: Philippe BERTRAND-DRIRA à Pascal PELINSKI

Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH

Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON

Secrétaire de séance : Jean-Yves SAUSEY

Date convocation: 18 mai 2018

N°2018-036

Objet: Ratios promus-promouvables 2018

Rubrique: 4.1.1

Rapporteur: Jean-Pierre ROUILLON

Depuis la parution de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la règle nationale du quota a disparu. Le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du Comité Technique.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique.

Filière administrative :		
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINT	S ADMINISTRATIFS	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	100,00%	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100,00%	
CADRE D'EMPLOIS DES R	EDACTEURS	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	50,00%	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100,00%	
CADRE D'EMPLOIS DES	ATTACHES	
Attaché principal	0,00%	

Filière technique :		
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJO	INTS TECHNIQUES	
Adjoint technique principal de 2ème classe	100,00%	
Adjoint technique principal de 1ère classe	0,00%	
CADRE D'EMPLOIS DES AGE	NTS DE MAITRISE	
Agent de maîtrise principal	100,00%	
CADRE D'EMPLOIS DES TECHN	ICIENS SUPERIEURS	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0,00%	
Technicien principal de 1ère classe	100,00%	

Filière animation :		
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TER	RRITORIAUX D'ANIMATION	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	0,00%	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0,00%	
CADRE D'EMPLOIS DES	ANIMATEURS	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0,00%	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0,00%	

Filière sanitaire et sociale :		
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION	
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECIALIS	SES DES ECOLES MATERNELLES	
ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	100,00%	
CADRE D'EMPLOIS DES PU	ERICULTRICES	
Puéricultrice Hors Classe	100,00%	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les ratios d'avancement de grade tels que proposés ci-dessus.

Vu l'avis défavorable du collège des représentants du personnel du Comité Technique rendu le 15 mai 2018,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des élus du Comité Technique rendu le 15 mai 2018,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve ces taux de promotion d'avancement de grade au titre de l'année 2018,

Certifie que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

e Maire,

Bertrand KLING